

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE ID : 070-257002584-20221205-2022_43-DE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : 28 Novembre 2022 Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 5 décembre, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

En présentiel

Isabelle ARNOULD, Corinne BONNARD, Marie-Claire FAIVRE, Eric FLEURY, Didier PIERRE, Hervé PULICANI, Michel TOURNIER,

En visio:

Emmanuel ARNOULD, Martine BAVARD, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Claudie GAUTHIER, Maryline MANTION, Christiane OUDOT,

Etaient excusés :

Vincent BALLOT, Jean-Marie BERTIN, Patricia FASSENET, Guillaume GERMAIN Sophie LARUE BOLIS, Bruno MACHARD, Sylvie MANIERE, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Bertrand REZARD, Sophie ROMARY-GROSJEAN,

DELIBERATION 2022-43 : approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 3 octobre 2022

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 3 octobre 2022 a été adressé aux membres du Comité syndical à l'appui des convocations au présent Comité syndical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 3 octobre 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....

- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

